

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

**Foyer d'Hébergement
des Droits de l'Homme**

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

Foyer des droits de l'homme
1 rue Arsène Bourgeois
45000 ORLEANS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;

- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle ASP (Accompagnement Social et Professionnel)

A Fonctionnement du pôle ASP :

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décloisonner les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le développement du numérique
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux

- Réfléchir à l'optimisation de la GED au niveau du pôle
- Réorganiser les missions des comptables suite à l'installation du service gestionnaire s de paie
- Accompagner de la mise en place l'annualisation avec la révision des plannings
- Réaliser des projets en commun
 - Pour les ESAT : Journée de travail avec l'ensemble des professionnels des 2 ESAT (25/01/2024)
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (3 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention et de facilitation d'accès aux soins
 - Début de la mise en place d'un Projet personnalisé unique pour les usagers accompagnés par plusieurs structures du pôle

Par ailleurs, les cadres de direction des différentes structures du pôle ont participé, à tour de rôle, à 22 équipes pluridisciplinaires "pro" de la MDA. Ils ont ainsi pu apporter un éclairage de terrain à la réflexion sur les demandes d'orientation et développer leur partenariat avec les services du CD45.

B Formations des professionnels

Par suite de la mise en place en des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations ont été élaborés au niveau de chaque pôle. Ce nouveau périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2024, 16 formations ont été mises en place sur le pôle :

- 6 sont des formations qualifiantes si on intègre les 2 apprentis
- 2 formations ont intégré des usagers des structures :
 - La formation sur l'autodétermination avec la participation de 37 usagers (résidents de Fh, travailleurs d'ESAT, usagers de SAVS et accueil de jour)
 - La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 19 professionnels et 25 résidents
- L'analyse de la pratique a concernée 58 professionnels, ; elle a été financée sur les fonds associatifs mutualisés.

					PAAG							
Intitulé formation	Nbre heures	ESAT SERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	SAVS Gien	FH	accueil de jour	Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
Moniteur d'atelier en milieu protégé	441	1 monitrice d'atelier										
CAFDES	532									1 CDS		
Educateur spécialisé	1226							1 personnel éducatif				
Contrat apprentissage				1 apprenti		1 apprenti						
Chef de service	161		1 CDS									
Acompagnement RAE "différent et compétent"	72	1 monitrice d'atelier										
Fonction tutorale	40			2 éducatrices								
Premiers secours en santé mentale	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques	14	2 monitrices d'atelier 2 CDS		2 éducatrices 2 CESF				2 AMP	1 éducateur 1 psychologue	1 éducatrice 1 CIP 1 psychologue du travail		
Autodétermination et pratiques professionnelles	14		1 directeur 1 éducatrice 1 CDS 3 moniteurs d'atelier		1 moniteur éducateur 1 éducatrice	1 apprenti 2 AMP 1 psychologue 1 éducateur 2 monitrices éducatrices 1 CDS 1 DA	1 éducatrice 1 AMP 1 arthérapeute 1 animatrice					
Formation initiale SST	14											3 salariés
Le conflit de loyauté	21			2 éducatrices					3 éducateurs 1 psychologue du travail 1 CESF		2 éducateurs	
Formation Accompagnement au parcours RAE	72		1 monitrice d'atelier									
Mettre en place et animer un partenariat durable en promotion de la santé	14			2 éducatrices								
Analyse des pratiques professionnelles		1 professionnels	11 professionnels	4 professionnels	4 professionnels	8 professionnels	4 professionnels	5 professionnels	1 professionnel	5 professionnels	10 professionnels	
Sécurité, incendie - extinction	21					19 professionnels						

III. Présentation du Foyer des Droits de l'Homme

Le foyer d'hébergement des Droits de l'Homme (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé), situé au 1 rue Arsène Bourgeois à Orléans, a ouvert le 3 juin 1996.

Il se compose de 9 appartements situés dans le quartier de la Fontaine à Orléans, à côté de l'avenue des Droits de l'Homme :

- Deux appartements communiquant :
 - ✓ Un appartement administratif de type 4, comprenant la salle de réunion, les bureaux de la secrétaire comptable, du psychologue, du chef de service au 1 rue Arsène Bourgeois ;
 - ✓ Un appartement éducatif de type 3 comprenant une grande salle d'accueil avec salon, babyfoot, TV, ordinateur, un bureau pour les éducateurs, un bureau d'entretien.
- Un T2, deux T3, quatre T4 dont 3 en duplex, répartis avenue du parc de l'Etuvée et place du Champ Chardon pour l'hébergement des résidents (colocations).

- Autorisations et capacité d'accueil.

A sa création, il est agréé alors pour accueillir 20 personnes en situation de handicap, travaillant en ESAT. Il se compose de 9 appartements d'un même quartier, qui appartiennent à Logem Loiret. En 2001, le SAVS d'Orléans est créé par un redéploiement partiel des postes, l'agrément du foyer passe alors de 20 à 17 places.

1^{ère} autorisation par arrêté du 18 décembre 1995 pour 20 places.

Modification par arrêté du 21 juillet 2001 portant la capacité de 20 à **17 places** (création du SAVS).

Renouvellement de l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 (notification par courrier du CD en date du 24 février 2016).

- Public accueilli.

17 personnes en situation de handicap ont été accompagnées en 2024 au foyer des Droits de l'Homme. Les résidents présentent majoritairement des troubles de l'efficacité intellectuelle (16 sur 17), avec pour certains, des troubles associés : sensoriels (2), moteurs (3), psychiques et comportementaux (12), langage (5).

- Missions et objectifs.

Le premier projet d'établissement a été finalisé en 2004. Le projet d'établissement actuel a été présenté au CVS le 4 octobre 2016 et adopté par le Conseil d'Administration de l'ADPEP le 16 janvier 2017. Ce projet a été retravaillé dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH (mise en concordance des prestations délivrées par le foyer des droits de l'homme avec la nomenclature SERAFIN-PH). Une mise à jour est en cours.

Le foyer des Droits de l'Homme contribue « *au développement ou à la restauration de **la dignité de la personne accueillie** en lui permettant d'être « un homme ou une femme debout », d'avoir ou de (re)trouver valeur à ses yeux et aux yeux des autres, d'être fier(e) de soi. Ainsi, au sein du foyer, l'équipe s'engage à veiller à **la sécurité et au bien-être au quotidien** de chaque résident, à prendre en compte sa singularité, à travailler à son épanouissement et à son émancipation. Pour cela, les professionnels assurent l'étayage individuel nécessaire à la réalisation de chacun mais aussi animent les espaces collectifs comme lieu de développement par la confrontation, la rencontre, l'échange et le partage* » (extrait du dernier projet d'établissement).

IV. Ressources humaines

- Évolution des effectifs.

Les départs en 2024 :

- Le directeur-adjoint a quitté son poste fin mars 2024 ;
- Une secrétaire-comptable a pris sa retraite au 1^{er} janvier 2024.

Les arrivées en 2024 :

- Le directeur-adjoint a été remplacé par une directrice-adjointe au 1^{er} avril 2024.
- Le temps de comptable a été partiellement couvert à hauteur de 0.25 ETP à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les remplaçants en 2024 :

7 professionnels différents sont intervenus en remplacement auprès de l'équipe éducative de jour ; 5 professionnels différents sont intervenus en remplacement auprès de l'équipe de nuit. 3 ont effectué des remplacements de jour et de nuit.

En 2024, 1 professionnel de nuit a été arrêté plus de 90 jours, puis en congé maternité.

La formation d'éducateur spécialisé engagée en 2022 par un professionnel de l'équipe éducative a nécessité, comme en 2023, de nombreux remplacements, dont une majorité d'avenants proposés à 2 professionnels en CDI à temps partiel.

Les absences pour congés de l'Agent de Service Intérieur ont été partiellement comblées par des interventions ponctuelles d'une société de nettoyage.

Les stagiaires en 2024 :

En 2024, le foyer d'hébergement des Droits de l'Homme a accueilli 2 stagiaires professionnels :

- ✓ 1 stagiaire non gratifiée Educatrice Spécialisée (ES) 1^{ère} année, de février à avril 2024 ;
- ✓ 1 stagiaire non gratifiée Monitrice-Educatrice (ME), de septembre 2024 à février 2025.

- Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

- ✓ Tous les professionnels de l'équipe de jour ont bénéficié sur la base du volontariat de 10 séances d'1h30 d'Analyse Professionnelle de la Pratique de janvier à décembre 2024 ;
- ✓ Un membre de l'équipe éducative a poursuivi sa formation d'éducateur spécialisé à l'ERTS Olivet (2024 situé entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de formation / fin de la formation en juin 2025) ;
- ✓ 2 professionnelles de l'équipe éducative ont bénéficié de 2 jours de formation aux « Premiers Secours en Santé Mentale », ainsi que 2 jours pour « adapter sa posture professionnelle aux spécificités des troubles psychiques » ;
- ✓ 1 professionnelle élue récemment au CSE a bénéficié de :
 - 3 jours de formation sur le fonctionnement d'un CSE
 - 2 jours de formation sur la lecture et compréhension des comptes d'entreprise
 - 2 jours de formation sur la CSSCT.

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

Mise à part quelques exceptions en août et décembre 2024, toutes les réunions du mardi matin avec l'équipe éducative ont été réalisées.

De même, 3 réunions « droit d'expression » ont été organisées en 2024 avec la participation de l'ensemble des professionnels de l'établissement (équipe éducative, surveillant de nuit, agent de service intérieur). A l'issue de ces réunions, un temps a été consacré à des échanges entre équipe de nuit et équipe de jour.

Enfin, le rythme différent des congés d'été a permis d'organiser 4 réunions partenariales entre juillet et août 2024 (visite du Petit Cormier et du GEM Léa, invitation de l'Apajh tutelles et du GEM « Nouvelle Porte » CAP Bannier aux réunions du mardi matin).

Enfin, 10 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle avec une intervenante extérieur ont été réalisées en 2024 au foyer des Droits de l'Homme (travail de réflexion basé sur le volontariat).

Indicateurs communs	2024
---------------------	------

Nombre de postes vacants	0.12
Taux d'absentéisme	12%
Taux de rotation du personnel	8%
Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs	0
Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation	0
Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques	7

Commentaires : le taux d'absentéisme est notamment lié à un congé maternité associé à des arrêts maladie.

V. Activité et accompagnement des personnes

- Nombre de personnes accompagnées :

Effectif au 31 décembre 2024 : 17 Personnes (7 femmes et 10 hommes) en situation de handicap, travaillant en ESAT. Deux résidents vivent en couple au sein du foyer.

Nombre de journées : 6 222

- Profil des résidents :

Age, ancienneté et mouvements des résidents au 31 décembre 2024 : Il n'y a pas eu de mouvement de résidents en 2024 (derniers mouvements en 2022).

L'âge moyen des résidents est de **36 ans**. Les résidents sont âgés de **21 à 52 ans**. En 2008, l'âge moyen était de 30 ans. Le foyer des Droits de l'Homme se caractérise donc toujours par un âge moyen faible lié à la fois à l'âge des personnes entrantes (majoritairement des personnes sortant d'IME) et au turn-over du public accueilli : depuis 2008, 22 personnes ont quitté le foyer. Il existe une corrélation certaine entre ces deux facteurs, à relier avec la configuration même du foyer : structure dite éclatée dans un quartier, qui réclame de la part des résidents, un niveau d'autonomie important, avec des projets de vie à court ou moyen terme plus indépendants.

Âges résidents	De 20 à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	51 ans et +	Moyenne d'âge
Au 31-12-2024	7	4	3	3	36 ans

Ancienneté au FDH	Moins de 6 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	Plus de 20 ans	Ancienneté Moyenne
Au 31-12-2024	3	6	4	2	2	11 ans

Situation professionnelle des résidents accompagnés au 31 Décembre 2024

- 11 travaillent à l'ESAT Servi'Pep (St Jean de Braye et Boigny) ;
- 1 travaille à l'ESAT restauration - Adapei 45 ;
- 1 travaille à l'ESAT Auguste Rodin – APhL ;
- 1 travaillent à l'ESAT de Lignerolles – Adapei 45 ;
- 2 travaillent à l'ESAT Denis Papin – APhL ;
- 1 travaille à l'ESAT rattaché au lycée d'Ingré – Apajh 45.

Parmi eux, 7 travaillent à temps partiel, dont 4 bénéficiant d'un accompagnement de type SSO (Section Semi-Occupationnelle). 1 résident est maintenu en ESAT à hauteur de 10%, le temps d'être réorienté en foyer de vie de jour (bénéficie dans l'attente de la SSO et des activités de soutien organisées par l'ESAT). Au 31/12/2024, 2 résidents sont toujours en attente d'une admission en foyer de vie.

Au cours de l'année 2024, le foyer des Droits de l'Homme a accueilli à en stage, deux reprises, une personne résidant en famille et travaillant en ESAT (de juin à novembre 2024, soit 42 jours d'accueil en stage). Cette expérimentation devrait être reconduite en 2025.

- Modalités et types d'accompagnement proposés :

Les prestations proposées aux résidents :

- ✓ **Des prestations hôtelières** : hébergement meublé et équipé, cadre de vie sécurisé, restauration, blanchisserie, entretien des locaux ;

- ✓ **Un accueil, une écoute quotidienne, une veille quant à la sécurité** par la présence de professionnels 24 heures sur 24, 365 jours par an. La présence du résident est aménagée en fonction de ses choix et de son mode de vie (week-ends et congés, vie familiale...) ;
- ✓ **Un accompagnement personnalisé** qui permet au résident de s'épanouir, d'être soutenu, selon ses besoins, dans les actes courants de la vie quotidienne et dans différents domaines de la vie sociale ;
- ✓ **Une veille** par rapport à **la santé** (aide si nécessaire à la prise d'un traitement médical, accompagnement à des rendez-vous médicaux, mise en place de passages infirmiers, ...) ;
- ✓ **Une veille** par rapport à **l'accès aux droits** du résident (suivi administratif), et l'accompagnement pour l'exercice de ses droits ;
- ✓ **Des entretiens** individuels ou/et familiaux **avec le psychologue**
- ✓ Pour un projet de départ du foyer : **un soutien dans la recherche d'un nouvel hébergement** ou/et de **services type SAVS**.

- Diversification de l'offre d'accompagnement :

Les activités :

Des résidents s'inscrivent individuellement à des activités adaptées sportives ou de loisirs proposés au sein de l'établissement ou à l'extérieur :

- ✓ *Activités hebdomadaires ponctuelles ou régulières* : tennis de table, danse, vélo, judo, course à pied, marche, piscine ... ;
- ✓ *Sorties ponctuelles* (expositions, soirée extérieure de fin d'année organisées par le foyer (restaurant, bowling, billard,...), évènements sportifs organisés sur l'agglomération orléanaise, ...) ;
- ✓ *Activités sportives dans le cadre d'une convention partenariale avec le Cercle Michelet Orléans Haltérophilie* (possibilité de pratiquer en groupe accompagné et/ou en individuel).

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	0
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	90%

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	29/02/2024
Nombre de réunions	3
Dates des réunions	23 janvier / 17 septembre / 12 novembre

- Autres instances de participation des personnes accompagnées à la vie de la structure :

8 réunions résidents ont été organisées en 2024. La durée moyenne de ces réunions est d'environ 1h. Le chef de service et les éducateurs présents ont animé ces rencontres. Plusieurs thèmes ont été abordés pendant ces réunions : le respect de l'autre, l'hygiène individuelle, le respect des espaces communs, l'organisation de sorties et d'animations collectives, la vie dans le quartier, ... Résidents comme professionnels ont été à l'origine des différents thèmes abordés. À la suite de ces rencontres, les résidents ont été invités à participer à une réunion organisée par la Mairie de quartier (invitation par l'adjointe au Maire d'Orléans responsable des quartiers Est d'Orléans). Une réunion organisée au foyer aura lieu en avril 2025 en présence de l'adjointe au maire, avec pour thème « la propreté et le tri des déchets sur le quartier ».

L'objectif pour 2025 est d'organiser une rencontre mensuelle, à l'exception des mois de juillet et août.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

Commentaires : 3 sessions de formation à l'autodétermination sont programmées sur 2025. Elles regrouperont des professionnels et des personnes accompagnées.

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)	2	

- Travaux relatifs aux évaluations : l'arrivée de la nouvelle directrice-adjointe a été l'occasion de reprendre le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité et d'entamer son actualisation

- Plaintes et EI : la culture de déclaration formalisée des plaintes et évènements indésirables reste à développer ; les difficultés sont abordées en réunion d'équipe. Une procédure associative viendra dès 2025 proposée le support de nouvelles pratiques dans ce domaine.

Néanmoins, le foyer a dû faire face à des épisodes de punaises de lit dans les appartements de certains résidents. Le traitement de ces nuisibles se fait en lien avec LogemLoiret.

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	
Nombre d'évènements indésirables	0	
Nombre d'évènements indésirables graves	0	
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	

Indicateurs communs	2024
----------------------------	-------------

<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	67%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	0.83%

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif) :

Le partenariat avec l'ESAT SERVIPEP se poursuit pour les repas livrés le soir et le week-end et pour la gestion du linge de maison. Une prestation « entretien des locaux » est assurée par des travailleurs en situation de handicap pour l'entretien des 2 appartements -accueil et administratif (5 heures hebdomadaires).

Il n'y a pas eu cette année de rencontres inter-foyers et de temps festifs partagés. Seules quelques rencontres cadres inter-foyers ont été organisées en 2024 comme c'était le cas avant la crise sanitaire de 2020.

2024 a été l'occasion de relancer l'accueil de stagiaires résidents, suite à de nombreux mouvements entre colocataires. Le foyer des Droits de l'Homme ne bénéficie pas spécifiquement d'une chambre de stage, mais l'accompagnement d'un couple permet la libération d'une chambre et l'opportunité d'y faire des stages. Entre juillet et décembre 2024, une stagiaire a été accueillie 5 semaines.

IX. Synthèse et perspectives

Synthèse du rapport d'activité 2024 :

- Le foyer des Droits de l'Homme n'a enregistré en 2024 ni admission ni départ : il n'y a pas eu de mouvement de résident depuis juin 2022 ;
- 7 résidents du foyer sur 17 travaillent à temps partiel, dont 4 participent à des activités de type SSO. Sur ces 7 résidents, 2 sont à temps « très partiel » et en attente d'une réorientation en foyer de vie de jour. L'hébergement ainsi que l'accompagnement proposés au foyer des Droits de l'Homme doit de plus en plus s'adapter aux besoins et aux capacités des résidents notamment vieillissants et en perte d'autonomie. Néanmoins, la configuration du foyer en appartements éclatés et en étage sans ascenseur complexifie l'accompagnement face à ces nouvelles problématiques.
- Parallèlement, un nombre en augmentation de jeunes sortant d'IME/DAME sollicitent le foyer des Droits de l'Homme pour y être accueilli.

Perspectives 2025 :

- Faire vivre le COPIL Qualité dans la perspective de la future évaluation HAS
- Réfléchir à une nouvelle organisation des plannings pour mieux répondre aux besoins des résidents
- Actualiser les outils de la loi 2002-2

Franck Tanchoux, chef de service

Caroline Varanne, Directrice adjointe